REGLEMENT PARTICULIER

SOMMAIRE

Programme du Rallye Programme des réunions du Collège des Commissaires Sportifs

Art.	1P	Organisation
Art.	2P	Assurances
Art.	3P	Concurrents et pilotes
Art.	4P	Voitures et équipements
Art.	5P	Publicité
Art.	6P	Sites et Infrastructures
Art.	7P	Déroulement du Rallye
Art.	8P	Pénalités, Réclamation, Appels
Art.	9P	Classements
Art.	10P	Prix et Coupes

Annexe « Itinéraire » :

- Carte et Itinéraire Etape 1

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

- 1 -

PROGRAMME DU RALLYE

Parution du règlement Lundi 2 1 Août 2017

Ouverture des engagements Lundi 21Août 2017

Clôture des engagements Lundi 9 Octobre 2017

Dates et heures des reconnaissances Samedi 14 Dimanche 15 Octobre 2017

08H00 à 12H00 et de 14H00 à 19H00

Attribution des numéros Mercredi 18 Octobre 2017

Vérifications Administratives Vendredi 20 Octobre 2017

Salle des fêtes de Saint Florent de 18H00 à 23h30

Vérifications Techniques Vendredi 20 Octobre 2017

Parking Municipal Saint-Florent de 18H15 à 23H45

Publication de la liste des autorisés Samedi 21 Octobre 2017 à 08H00

à prendre le départ

Départ du Rallye Samedi 21 Octobre 2017 à 09H00

Arrivée du Rallye Samedi 21 Octobre 2017 à 16H28

Publication des résultats provisoires Samedi 21 Octobre 2017

du rallye 30' après l'arrivée du dernier concurrent

en parc fermé final à Saint Florent

Remise des Prix Samedi 21 Octobre 2017 à 18h30

Place Monument aux morts - Saint Florent

-2-

PROGRAMME DES REUNIONS DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

PC COURSE MAIRIE DE SAINT FLORENT

1ère REUNION

VENDREDI 20 OCTOBRE 2017 22 H 45 PC Course Salle des fêtes de Saint-Florent

2ème REUNION

SAMEDI 21 OCTOBRE 2017 17 H 00 PC Course Salle des fêtes de Saint-Florent

ARTICLE 1P - ORGANISATION

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE BASTIAISE organise les 20 & 21 OCTOBRE 2017 avec le concours de

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CORSE ET DU TOUR DE CORSE L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE RESTONICA L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE TERRE DE CORSE L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CORSICA

Et la participation de la

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

Du

CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE CORSE

De la

VILLE DE SAINT FLORENT

14 ème RALLYE REGIONAL du NEBBIU – SAINT FLORENT

Le présent règlement a été enregistré auprès de la Ligue Corse du Sport Automobile, sous le visa en date du

Le 14 ème Rallye Régional du Nebbiu – Saint Florent est organisé conformément à la réglementation générale des rallyes et est ouvert aux licenciés titulaires d'une licence en cours de validité.

COMITE D'ORGANISATION:

Président : Daniel BALDASSARI

Vice Président : Pierre GIUNTINI

Nicolas D'ULIVO Lucien MARSICANO

Secrétaire Général : Stéphanie BALESTRACCI

Trésorier Général : Laurent MAZOTTI

Membres:

Jean-Marie **MURATI** François **SICURANI**

Magali **GRENAT** Jean-Paul **LAZZARINI**

Antoine ANGELINI Anthony GANDOLFI

Christian CANADA François-Marie GHELARDINI

Jessica GOMEZ Christophe OLIVIERI

Fabiola CALISTI Fabrice ESQUIROL

Michel LANDOLFINI

ADRESSE DE L'ORGANISATION ET DU SECRETARIAT DU RALLYE:

ASA BASTIAISE

Centre Commercial de Ficabruna Téléphone : 04.95.31.19.41 20620 BIGUGLIA E-mail : asabastiaise@yahoo.fr

Site Internet: www.asa-bastiaise.com

PERMANENCE DU RALLYE: Salle des Fêtes de Saint-Florent pendant le

meeting

ORGANISATEUR TECHNIQUE: Daniel BALDASSARI

TABLEAU OFFICIEL D'AFFICHAGE:

Du Lundi 21 Août au Jeudi 19 Octobre 2017, au siège de l'ASA BASTIAISE. Du Vendredi 20 Octobre au Samedi 21 Octobre 2017 au PC COURSE DU RALLYE – PC Course Salle des Fêtes de Saint-Florent.

Tableau d'informations au Parc de Regroupement - Parking municipal de Saint Florent.

1.1P. OFFICIELS

Président du collège des Commissaires Sportifs Mr Fabien ZYCH N°4626

Membres du collège des Commissaires Sportifs Mr Pierre BOI N°12623

Mr Christian LECA N°8021

Directeur de Course Mr Antoine CASANOVA N°4042

Directeurs de Course AdjointsMme Sylvie ZYCH N°3416

Directeur de Course Adjoint responsable

des vérifications et de la publicité

publicité

Directeur de Course Adjoint responsable

du véhicule tricolore Organisateur Techique

Commissaires chargés des Relations

avec les Concurrents

Mr Daniel BALDASSARI N°5830

Mme Cathy BAILE N°174066

Mlle Marine PONZEVERA N°166079

Mme Catherine BELON N°162324 Mr Vincent FATTACCIO N°8025

Médecin Chef Mr Dominique SIMEONI N°232050

Délégués de la Direction de Course

aux Epreuves Spéciales

Mr Christian CANADA N°7252

Mr Noël BASTIANAGGI N°2221

Commissaires Techniques Mr Michel RAMU N°2669

Mr Jean CAMPANA N°4045 Mr Henri PINET N°11855

Mme Valerie ROUSTAND N°122514 Mr Christophe OLIVIERI N°169602

Chronométreurs Mr Nathalie SICART N°20157

Mr Pierre OGGIANO N°36842

Secrétaire du Meeting Mr Laurent MAZOTTI

Secrétaire du Collège Mme Magali GRENAT

Responsable des Classements LC CHRONO

Responsable des Parcs Mr Antoine ANGELINI

Responsables du Matériel Mme Pierrette GALEAZZI

Responsables de la Remise des Prix Mr Lucien MARSICANO

1.2P. ELIGIBILITE

Le 14^{ème} Rallye « NEBBIU – SAINT FLORENT » compte pour :

La Coupe de France des Rallyes - Coefficient 2
Le Championnat de la Ligue Corse du Sport Automobile
Le Challenge « ASAB » pour les licenciés de l'ASA Bastiaise
Le Challenge « Benoît PELERIN » au 1^{er} de la classe F2000-14 dans l'ES 1
Le Challenge « Noël AMERIS » au 1^{er} de la classe F2000-13 dans l'ES 2

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques auront lieu le :

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES
Vendredi 20 Octobre 2017 de 18H à 23H30
Salle des fêtes de Saint-Florent

VERIFICATIONS TECHNIQUES
Vendredi 20 Octobre 2017 de 18H15 à 23H45
Parking Municipal de Saint-Florent

Après les vérifications techniques, les concurrents rentreront en parc fermé jusqu'au moment du départ de la course.

- **1.3.1P.** Tout équipage participant au rallye doit présenter sa voiture aux vérifications prévues, conformément au programme du rallye à l'heure qui sera fixée par affichage au siège de l'ASAB ainsi que sur le site Internet à partir du **Mercredi 18 Octobre 2017** Les concurrents se présentant en retard aux vérifications se verront infliger les amendes conformes au règlement standard de la FFSA.
- **1.3.2P.** Le départ sera refusé à tout équipage qui se présenterait aux vérifications au delà des limites prévues par le règlement particulier du rallye, sauf en cas de force majeure acceptée par le Collège des Commissaires Sportifs.
- **1.3.12P.** Les vérifications finales seront effectuées au :

GARAGE SAINT FLO Route de la Plage de la Roya 20217 Saint Florent

Taux de main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P - ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

En cas de dépannage dans une E.S. ou sur le parcours de liaison, les frais restent à la charge du concurrent.

ARTICLE 3P – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

- **3.1.1P.** Concurrents admis : conforme au règlement standard de la FFSA.
- **3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 14^{ème} Rallye régional « Nebbiu Saint Florent » doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le :

LUNDI 9 OCTOBRE 2017 à minuit

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à :

100 voitures maximum en moderne 20 voitures maximum en VHC 30 voitures maximum en VHRS

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés ainsi :

350.00 Euros avec la publicité facultative des organisateurs 700.00 Euros sans la publicité des organisateurs 300.00 Euros pour équipage 100% ASA Bastiaise 325,00 Euros pour les équipages 50% licenciés à l'ASA Bastiaise

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et des documents.

3.3P. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement FFSA.

ARTICLE 4P – VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES AUTORISEES:

Groupe N, FN Classe 1, 2, 3, 4

Groupe A, FA Classe 5, 5K, 6, 6K, 7, 7K, 7S, 8

ASA BASTIAISE – BP 32 – 20288 BASTIA - Tél : 04 95 31 19 41 Internet : www.asa-bastiaise.com - E-mail : asabastiaise@yahoo.fr

Groupe GT Classe 9, 10

Groupe F 2000 Classe 11, 12, 13, 14 Groupe R Classe 1, FR2, 2, 3, 4, 5

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

Pendant toute la durée du rallye, l'assistance est interdite sur tout le parcours sauf dans les parcs prévus à cet effet.

L'accès aux parcs d'assistance sera réservé aux seuls véhicules porteurs d'un autocollant avec le numéro du concurrent, sur le coin supérieur droit du pare-brise.

Un seul véhicule d'assistance par concurrent sera autorisé.

4.6P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000 en configuration course.

Dans le cadre de l'application de a dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

- Pour les rallyes des Championnat de France Rallyes, Championnat de France Rallyes Terre et la Finale de la Coupe de France, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle.
- Pour tous les autres rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

L'absence de cette plaque entrainera les pénalités prévues à L'Article 5.4 du présent règlement.

ARTICLE 5P - PUBLICITE

PUBLICITE OBLIGATOIRE: VILLE DE SAINT FLORENT

DEPARTEMENT DE HTE-CORSE

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

PUBLICITE OPTIONNELLE: VILLE DE ST-FLORENT

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 6P - SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 14 ème Rallye régional « NEBBIU – SAINT FLORENT » représente un parcours total de 130,32 Km, divisé 1 étape et 11 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,63 Km.

SAMEDI 22 OCTOBRE 2016 - Etape: ST FLORENT - ST FLORENT

E.S. 1-3-5 : CASTA - SANTO PIETRO 7,28 Km x 3 = 21,84 Km E.S. 2-4-6 : POGGIO D'OLETTA – COL DE TEGHIME 5,93 Km x 3 = 17,79 Km

L'Itinéraire figure dans l'annexe « ITINERAIRE ».

L'Heure Officielle du Rallye est celle de l'horloge parlante. Téléphone **36.99**. Aucune contestation n'étant admise sur ce point.

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.5P. Les reconnaissances sont limitées de 08H00 à 12H00 et de 14H00 à 19H00 :

> Samedi et Dimanche 14 et 15 OCTOBRE 2017

Le nombre de passages en reconnaissances est limité à 3 au maximum (Art.6.2.1.). Des contrôles seront effectués, toute infraction à la réglementation sera sanctionnée.

ARTICLE 7P - DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des commissaires sont les suivants :

Chef de Poste Chasuble jaune « Chef de poste »

Commissaire de routeChasuble orangeRelations ConcurrentsChasuble rouge

7.5P. EPREUVES SPECIALES

7.5.1P. Le chronométrage sera effectué au 1/10ème de seconde (Art. 7.5.1.)

<u>ARTICLE 8P - PENALITES - RECLAMATIONS - APPELS</u>

Les pénalisations particulières au rallye sont les infractions constatées en zone Rouge (Feuille N° 21) auront pour conséquence un départ refusé. Le reste du rallye sera conforme à la réglementation FFSA.

ARTICLE 9P - CLASSEMENTS

Conforme au règlement FFSA

Le classement Final provisoire sera affiché le Samedi 21 Octobre 2017 au plus tard 30 minutes après l'entrée en parc du dernier concurrent.

Il sera établi : 1 Classement Général, tous groupes confondus,

1 Classement par Groupe (A/FA, N/FN, F2000, R, GT)

1 Classement par classe, 1 Classement féminin.

ARTICLE 10P - PRIX et COUPES

Le 14 ème Rallye « Nebbiu – Saint Florent » est doté de :

PRIX EN ESPECES: Aucun prix en espèce ne sera distribué lors de ce Rallye.

COUPES:

- Une coupe aux trois premiers du classement général.
- Une coupe pour chaque vainqueur de groupe.
- Une coupe pour chaque vainqueur de classe.
- Une coupe au 1er équipage féminin.
- Une coupe au vainqueur du challenge Benoît PELERIN
- Une coupe au vainqueur du challenge Noël AMERIS
- Une coupe à un commissaire de chaque ASA.

Tous les équipages classés seront récompensés.

LA REMISE DES PRIX SE DEROULERA LE SAMEDI 21 OCTOBRE 2017 A 18H30 Place Monument aux morts à Saint-Florent

Dans la mesure où la remise des prix à lieu le jour même que l'arrivée du rallye, les équipages qui n'y participeraient pas perdront le bénéfice de leurs prix.

Annexe: ITINERAIRE